

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____



DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 31 MARS 2022

Délibération n° DEL2022_03_7

Intitulé : REPONSE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET "OPERATION NORMANDIE HAIES" DE LA REGION NORMANDIE

Environnement, numérique et GEMAPI - Biodiversité - Biodiversité

*

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 25 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 25 mars 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 33 Représentés : 11

Présents :

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Stéphanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Céline DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Monsieur Jean-Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-François LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

Absents :

Monsieur Jean-Louis LUC, Madame Charlotte MASSET

Absents représentés :

Monsieur Sylvain GARAND donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stéphanie ETIENNE, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Alain LOPEZ donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Gilles COTTEY donne pouvoir à

Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Monsieur Francis ALABERT donne pouvoir à Monsieur Jean-François LE PERF, Monsieur Laurent BENARD donne pouvoir à Monsieur Michaël DODELIN, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Madame Sandrine LOLLIER, M. Romain LEFEVRE et Mick LEROY

Monsieur Éric CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Sylvain GARAND soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La Communauté de Communes Yvetot Normandie souhaite candidater à l'Appel à Manifestation de la Région Normandie « Opération Normandie Haies ».

1. Cadre de l'appel à manifestation d'intérêt

La Normandie se positionne comme la 3ème région ayant la plus forte densité de haies avec près de 170 900 km de haies, mais ce patrimoine aux multiples intérêts pour l'agriculture, la biodiversité, la ressource en eau, le climat, la lutte contre l'érosion, les paysages... connaît une disparition progressive de nos territoires.

Les politiques en faveur de la haie se confrontent à la fois à des enjeux économiques, des enjeux de biodiversité, des enjeux sociaux et sociétaux. Pour répondre à ces défis, la Région Normandie renforce son accompagnement, en souhaitant porter l'action au plus près des territoires. Ainsi elle souhaite encourager le développement de démarches cohérentes et ambitieuses de **reconquête, gestion et de valorisations durables** des haies à l'échelle des territoires

2. Objectifs

L'Appel à manifestation d'intérêt « Opération Normandie Haies » est un dispositif pour :

- identifier 10 collectivités normandes** souhaitant s'engager dans des démarches volontaires pour préserver et développer fortement leur réseau de haies ;
- favoriser l'animation et la coordination locale** sur leurs territoires ;
- accompagner techniquement et financièrement leurs actions** et celles de leurs partenaires pour la gestion et à la valorisation durable des haies ;
- renforcer la dynamique régionale** de reconquête de la haie et du bocage.

Les projets des collectivités candidates devront répondre obligatoirement à 5 axes :

- Préserver les haies et leurs différentes fonctions

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

- Reconquérir des haies
- Valoriser durablement les haies par des filières locales
- Mobiliser et développer les partenariats autour des haies
- Assurer cohérence et convergence des démarches territoriales

3. Accompagnement

Ce dispositif propose aux candidats retenus à l'AMI **differents accompagnements techniques et financiers en deux temps :**

- l'année 2022 pour concevoir et maturer leur plan d'actions. Une aide forfaitaire régionale de **10 000 €** pour permettre de concevoir et maturer un plan d'actions en faveur des haies du territoire, en réponse aux 5 axes, de compléter les éléments de diagnostic, de tisser un réseau d'acteurs locaux partenaires du projet
- les années **2023 à 2025** pour sa mise en œuvre. Une aide forfaitaire de **80 000 €** pour animer la mise en œuvre du plan d'actions pendant 3 ans, conditionnée à l'atteinte des objectifs de résultats en faveur des haies, définis et quantifiés préalablement. Pour l'ensemble des partenaires locaux impliqués dans le plan d'actions, un accès sera facilité ou bonifié aux dispositifs de subvention de la Région.

La CCYN souhaite ainsi répondre à cet AMI afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour poursuivre les études et actions déjà menées notamment sur le quartier du Fay à Yvetot avec la ville et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu la labellisation « Territoire engagé pour la nature » obtenue pour la période 2020-2022
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 22/03/2022

Article unique – d'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Normandie « Opération Haies » ainsi que tous les documents qui en découlent.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

